



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CRÊCHES-SUR-SAÔNE

Séance du lundi 29 septembre 2025

En exercice : 23

Présents : 17

Excusés : 5

Absents : 1

Date de la convocation :

24/09/2025

Président de séance :

Michel BERTHET

Secrétaire de séance :

Céline CARREIRO

Rapporteur : Michel BERTHET

N° interne de l'acte : 2025-41

Lundi 29 septembre 2025, le conseil municipal de Commune de Crêches-sur-Saône , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Michel BERTHET .

Membres présents :

Jean Claude ARNAUD, Michel BERTHET, Federico BIANCHINO, Marina BROSETTE, Céline CARREIRO, Valentin CARRERAS, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Christèle DUMONT-PLATEL, Nathalie DUMORD, Patrice DUPONT, Fabienne FARGEOT-MENEZES, Annick GUYON, Patrice PERNOT, Pierre SIGNORET, Julien STOYE, Vincent THIBERT

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Marjolaine FRANÇAIS-DUMONT (donne pouvoir à : Christèle DUMONT-PLATEL), Ludovic MORAND (donne pouvoir à : Julien STOYE), Jean-Luc PAQUELIER (donne pouvoir à : Michel BERTHET), Coralie SANGOY-LUTAUD (donne pouvoir à : Fabienne FARGEOT-MENEZES), Anne-Sophie MANIGAND (donne pouvoir à : Nathalie DUMORD)

Membres Absents :

Ludivine DE OLIVEIRA LEONES

Objet: Modification du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, au 29 septembre 2025,

Le Maire propose :

- La création d'un poste de technicien principal 2ème classe
- La création d'un poste d'adjoint administratif 1ère classe à temps non complets
- La suppression d'un poste d'attaché poste pourvu sur le grade d'Attaché principal,
- La suppression d'un poste d'un poste d'adjoint administratif 1ère classe à temps complet

• La suppression des postes suivants :

- un poste d'adjoint administratif,
- un poste d'adjoint administratif de 2ème classe,
- un poste d'adjoint administratif de 1ère classe,

-un poste de rédacteur,

Le poste a été pourvu sur le grade de rédacteur principal 2ème classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **D'adopter** les modifications suivantes et le tableau des effectifs joint en annexe.
- **De décider** d'adopter le tableau des effectifs ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1er octobre 2025.

Le Secrétaire de séance,
Céline CARREIRO



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre,
Le Maire,
Michel BERTHET

